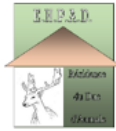


**EHPAD « Résidence du Duc
d'Aumale »**



✉ 3, rue Sœur Badiou
76390 AUMALE

☎ 02.32.97.52.30

☎ 02.35.94.03.98

✉ contact@ehpad-aumale.fr

EHPAD « Fondation Beauvils »



✉ 7 bd Nicolas
Thiessé
76440 FORGES-
LES-EAUX

☎ 02.35.90.50.93

☎ 02.32.89.01.02

✉ accueil@ehpad-forgesleseaux.fr

**EHPAD « Résidence Lefebvre-Blondel-
Dubus »**



✉ 1, chemin du Clair
Ruissel
76870 GAILLEFONTAINE

☎ 02.35.90.95.41

☎ 02.35.09.66.52

✉ contact@ehpad-gaillefontaine.fr

DOCUMENTS A COMPLETER ET SIGNER **DANS LE DOSSIER ADMINISTRATIF**

- ☐ Le contrat de séjour
- ☐ Le règlement intérieur
- ☐ L'engagement de paiement
- ☐ L'acte de cautionnement
- ☐ La Désignation de la personne de confiance
- ☐ Autorisation du droit à l'image
- ☐ Autorisation de sortie
- ☐ Fiche de renseignement – Coordonnées des proches

ELEMENTS A FOURNIR

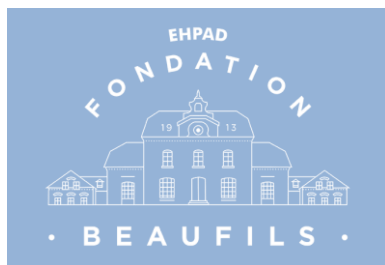
- ☐ Copie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance *avec mention marginale*
- ☐ Carte d'identité *(en cours de validité)*
- ☐ Attestation de la sécurité sociale *et éventuellement, la prise en charge à 100%*
- ☐ La Carte mutuelle (recto/verso)
- ☐ Quittance quelconque avant entrée dans l'établissement de moins de 3 mois
- ☐ Copie des 3 derniers relevés de compte bancaire
- ☐ Copie du dernier avis d'imposition
- ☐ Copie de la dernière taxe foncière
- ☐ Copie du jugement en cas de mesure de protection
- ☐ Relevé d'Identité Bancaire
- ☐ Contrat obsèques *(le cas échéant)*

- ☐ Notification d'attribution de l'aide sociale (déjà accordée)
- ☐ Notification d'attribution de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA)
- ☐ Attestation de Responsabilité civile *est nécessaire dans le cas où le résident dispose d'un patrimoine personnel immobilier ainsi que des biens meubles ne se trouvant pas habituellement dans l'Etablissement qui l'héberge.*

En cas de demande d'aide sociale, allocation logement, allocation personnalisée d'autonomie, des pièces complémentaires peuvent être demandées.

Conformément au Règlement Général de la Protection des Données (RGPD), les informations personnelles recueillies dans le cadre du dossier d'admission et de soins visent l'accompagnement social et médico-social de la personne accueillie conformément au Code de l'Action Sociale et des Familles ainsi que du Code de la Santé Publique. Les données sont conservées pendant la durée de séjour et suite aux décès conformément à l'instruction DAF/DPACI/RES/2007/014 relative à la conservation du dossier médical, ainsi qu'à la circulaire AD 94-2 du 18 janvier 1994.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter l'établissement.



TARIFS

EHPAD "Fondation Beaufils"

Le prix de journée est fixé annuellement par arrêté du Conseil Départemental sur proposition du Conseil d'Administration.

Le tarif comprend :

- ✓ l'hébergement, (chambre individuelle ou double avec au minima un lavabo, une douche à l'italienne, des toilettes, lit médicalisé)
- ✓ Mise à disposition des locaux collectifs
- ✓ les repas (petit-déjeuner, déjeuner, dîner et collation nocturne (si besoin)
- ✓ le chauffage, l'éclairage, l'eau, le gaz et l'électricité (dans le logeant et le reste de l'établissement)
- ✓ l'entretien et nettoyage de la chambre (pendant et à l'issue du séjour)
- ✓ l'entretien et le nettoyage des parties communes et des locaux collectifs
- ✓ la maintenance des bâtiments, des installations techniques et des espaces verts
- ✓ le blanchissage (la fourniture et pose du linge plat et de toilette, son renouvellement et son entretien.)
- ✓ les protections de jour comme de nuit,
- ✓ les consultations de médecins libéraux, du kinésithérapeute,
- ✓ les actes de biologies et de radiologies dits léger,
- ✓ les médicaments
- ✓ les animations proposées (interne et externe à l'EHPAD).
- ✓ La mise à disposition des connectiques nécessaires pour recevoir la télévision et installer le téléphone dans la chambre et l'accès aux moyens de communication.
- ✓ Les prestations comptables, juridiques et budgétaires d'administration générale. L'élaboration du contrat de séjour, de ses annexes et ses avenants. La gestion administrative de l'ensemble du séjour.

Les prix de journée applicables au **1^{er} juillet 2026** sont fixés ainsi pour l'Hébergement + Dépendance (pers. de + de 60 ans uniquement) :

GRILLE TARIFAIRE (RESIDENT A L'AIDE SOCIALE)

- ✓ **GIR 1 et 2** : 71,72 € + 23,69 € = 95,41 € X 31 J = 2 957,71 €
- ✓ **GIR 3 et 4** : 71,72 € + 15,03 € = 86,75 € X 31 J = 2 689,25 €
- ✓ **GIR 5 et 6** : 71,72€ + 6,38 € = 78,10 € X 31 J = **2 421,10 € à charge de la personne**

GRILLE TARIFAIRE DIFFERENCIEE (RESIDENTS HORS AIDE SOCIALE)

Tarifs applicables à compter du : 1er Juillet 2026

Prestations	Tarif journalier TTC
Hébergement	75,31 €

Les tarifs au **1er Juillet 2026** sont les suivants :

- ✓ **GIR 1 et 2** : 75,31 € + 23,69 € = 99,00 € X 31 J = 3 069,00 €
- ✓ **GIR 3 et 4** : 75,31 € + 15,03 € = 90,34 € X 31 J = 2 800,54 €
- ✓ **GIR 5 et 6** : 75,31€ + 6,38 € = 81,69 € X 31 J = **2 532,39 € à charge de la personne**